



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 25-janv.-2021

Date de révision 25-janv.-2021

Numéro de révision 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	Ambi Pur / Febreze - Aqua
Identificateur de produit	96458855_RET_CLP_EUR_SAW
Synonymes	C-96458855-001
Produit commercial	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	À destination du grand public
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie d'utilisation	PC3 - Produits d'assainissement de l'air
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit Non alimenté et continu

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11
---	--

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853
Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale
81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Adresse e-mail	Courriel : pgsds.im@pg.com pgsds.im@pg.com
----------------	---

1.4. Emergency telephone number Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)
 Chronic aquatic toxicity Catégorie 2 - (H411)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2. Label elements Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P331 - NE PAS faire vomir
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification Aucun composant PBT et vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	REACH registration number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	M-Factor (long-term)	M-Factor
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	252-104-2	01-2119450011-60	>30	NC		
Linalool	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42	10 - 20	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)		
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	639-566-4	01-2119533092-50	1 - 5	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	1	1
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	32210-23-4	250-954-9	01-2119976286-24	1 - 5	Skin Sens. 1B(H317)		
Geraniol	106-24-1	203-377-1	01-2119552430-49	1 - 5	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)		

					Eye Dam. 1(H318)		
Citronellol	106-22-9	203-375-0	01-2119453995-23	1 - 5	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)		
Linalyl Acetate	115-95-7	204-116-4	01-2119454789-19	1 - 5	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)		
Nerol	106-25-2	203-378-7	01-2119983244-33	1 - 5	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)		
Limonene	5989-27-5	227-813-5	01-2119529223-47	1 - 5	Flam. Liq. 3(H226) Asp. Tox. 1(H304) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)		
Terpineol Acetate	8007-35-0	232-357-5		1 - 5	Aquatic Chronic 2(H411)		
Pentamethylheptenone	86115-11-9	289-194-8	01-2119980043-42	1 - 5	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 2(H411)		
Benzyl Acetate	140-11-4	205-399-7	01-2119638272-42	1 - 5	Aquatic Chronic 3(H412)		
Carvone	6485-40-1	229-352-5		<1	Skin Sens. 1B(H317)		
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	268-264-1	01-2119982384-28	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Chronic 2(H411)		
Citral	5392-40-5	226-394-6	01-2119462829-23	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Eye Irrit. 2(H319)		
Ethyl 2,2-Dimethylhydrocinnamal	67634-15-5	266-819-2		<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)		1
Isocyclocitral	1335-66-6	215-638-7		<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Chronic 3(H412)		
Methyl-methylpentenylcyclohexene-1-carbaldehyde	52474-60-9	257-941-7		<1	Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	1	1
2,2,6-Trimethyl-a-Propylcyclohexanopropanol	70788-30-6	274-892-7		<1	Skin Sens. 1B(H317)		
Eucalyptol	470-82-6	207-431-5	01-2119967772-24	<1	Flam. Liq. 3(H226) Skin Sens. 1B(H317)		
Delta-Damascone	57378-68-4	260-709-8	01-2119535122-53	<1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1A(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)		
Beta-Caryophyllene	87-44-5	201-746-1		<1	Asp. Tox. 1(H304) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 4(H413)		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements. Céphalées. Somnolence. Vertiges. Dyspnée.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Extinguishing media Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Un jet d'eau sous pression constitue un moyen d'extinction inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion Le produit n'est pas explosif.

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Advice for firefighters Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Conseils à destination des secouristes Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Environmental precautions Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide : Absorber avec une matière absorbante non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Autres informations Non pertinent.

6.4. Reference to other sections Référence à d'autres rubriques

Autres informations Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Precautions for safe handling Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit. Aérer la pièce après utilisation.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles Voir la section 10.

Matières incompatibles Voir la section 10

Interdictions relatives au stockage mixte Non pertinent.

Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Control parameters Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales**

Nom chimique	Numéro CAS	Switzerland	Belgium	France	European Union
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	KZW: 300 mg/m ³ MAK: 300 mg/m ³	TWA 50 ppm TWA 308 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³	S* TWA 50 ppm TWA 308 mg/m ³
Limonene	5989-27-5	KZW: 80 mg/m ³ MAK: 40 mg/m ³			
Benzyl Acetate	140-11-4		TWA 10 ppm TWA 62 mg/m ³		
Citral	5392-40-5		TWA 5 ppm TWA 32 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)**travailleurs**

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Linalool	78-70-6	5 mg/kg bw/d	16.5 mg/m ³	15 mg/cm ²
Hexyl Cinnamal	165184-98-5			0.525 mg/cm ²
Citronellol	106-22-9			2.950 mg/cm ²
Linalyl Acetate	115-95-7			8 mg/cm ²
Limonene	5989-27-5			0.222 mg/cm ²
Delta-Damascone	57378-68-4			0.014 mg/cm ²

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur – cutanée, long terme – systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8		283 mg/kg bw/d	308 mg/m ³
Linalool	78-70-6		2.5 mg/kg bw/d	2.8 mg/m ³
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	6.28 mg/m ³	18.2 mg/kg bw/d	0.078 mg/m ³
Geraniol	106-24-1		12.5 mg/kg bw/d	161.6 mg/m ³
Citronellol	106-22-9	10 mg/m ³	327.4 mg/kg bw/d	161.6 mg/m ³
Linalyl Acetate	115-95-7		2.5 mg/kg bw/d	2.75 mg/m ³
Nerol	106-25-2		0.76 mg/kg bw/d	5.4 mg/m ³
Limonene	5989-27-5			33.3 mg/m ³
Citral	5392-40-5		1.7 mg/kg bw/d	9 mg/m ³
Eucalyptol	470-82-6		2 mg/kg bw/d	7.05 mg/m ³

Delta-Damascone	57378-68-4		0.4 mg/kg bw/d	1.5 mg/m ³
-----------------	------------	--	----------------	-----------------------

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Linalool	78-70-6	15 mg/cm ²	
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0.525 mg/cm ²	
Geraniol	106-24-1	11.8 mg/cm ²	
Citronellol	106-22-9		10 mg/m ³
Linalyl Acetate	115-95-7	8 mg/cm ²	
Nerol	106-25-2	0.133 mg/cm ²	
Citral	5392-40-5	0.14 mg/cm ²	

Consommateurs

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Linalool	78-70-6		15 mg/cm ²	1.2 mg/kg bw/d
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	4.71 mg/m ³	0.0787 mg/cm ²	
Citronellol	106-22-9	10 mg/m ³	2.950 mg/cm ²	
Limonene	5989-27-5		0.111 mg/cm ²	
Delta-Damascone	57378-68-4		0.0086 mg/cm ²	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	Consommateur – orale, long terme – locale
Linalool	78-70-6	4.1 mg/m ³	2.5 mg/kg bw/d	
Linalyl Acetate	115-95-7		8 mg/cm ²	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	36 mg/kg bw/d		
Linalool	78-70-6	0.2 mg/kg bw/d		15 mg/cm ²
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0.056 mg/kg bw/d		0.0787 mg/cm ²
Geraniol	106-24-1	13.75 mg/kg bw/d		11.8 mg/cm ²
Citronellol	106-22-9	13.8 mg/kg bw/d	10 mg/m ³	
Linalyl Acetate	115-95-7	0.2 mg/kg bw/d		8 mg/cm ²
Nerol	106-25-2	0.38 mg/kg bw/d		
Limonene	5989-27-5	4.76 mg/kg bw/d		
Citral	5392-40-5	0.6 mg/kg bw/d		0.14 mg/cm ²
Eucalyptol	470-82-6	600 mg/kg bw/d		
Delta-Damascone	57378-68-4	0.25 mg/kg bw/d		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	37.2 mg/m ³	121 mg/kg bw/d
Linalool	78-70-6	0.7 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/d
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0.019 mg/m ³	9.11 mg/kg bw/d
Geraniol	106-24-1	47.8 mg/m ³	7.5 mg/kg bw/d
Citronellol	106-22-9	47.8 mg/m ³	196.4 mg/kg bw/d
Linalyl Acetate	115-95-7	0.68 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/d
Nerol	106-25-2	1.3 mg/m ³	0.38 mg/kg bw/d
Limonene	5989-27-5	8.33 mg/m ³	
Citral	5392-40-5	2.7 mg/m ³	1 mg/kg bw/d
Eucalyptol	470-82-6	1.74 mg/m ³	1 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	57378-68-4	1.5 mg/m ³	0.4 mg/kg bw/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement
--------------	------------	-----------	------------	-------------

				intermittent
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	19 mg/L	1.9 mg/L	190 mg/L
Linalool	78-70-6	0.2 mg/L	0.02 mg/L	2 mg/L
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0.00138 mg/L	0.000138 mg/L	0.03 mg/L
Geraniol	106-24-1	0.0108 mg/L	0.00108 mg/L	0.108 mg/L
Citronellol	106-22-9	0.0024 mg/L	0.00024 mg/L	0.024 mg/L
Linalyl Acetate	115-95-7	0.011 mg/L	0.0011 mg/L	0.11 mg/L
Nerol	106-25-2	0.00745 mg/L	0.000745 mg/L	0.0745 mg/L
Limonene	5989-27-5	0.0054 mg/L	0.00054 mg/L	
Citral	5392-40-5	0.00678 mg/L	0.000678 mg/L	0.0678 mg/L
Eucalyptol	470-82-6	0.057 mg/L	0.0057 mg/L	0.57 mg/L
Delta-Damascone	57378-68-4	0.007 mg/L	0.0007 mg/L	

Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	70.2 mg/kg sediment dw	7.02 mg/kg sediment dw	4168 mg/L
Linalool	78-70-6	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	3.2 mg/kg sediment dw	0.064 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Geraniol	106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L
Citronellol	106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L
Linalyl Acetate	115-95-7	0.609 mg/kg sediment dw	0.0609 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Nerol	106-25-2	0.133 mg/kg sediment dw	0.0133 mg/kg sediment dw	12.9 mg/L
Limonene	5989-27-5	1.32 mg/kg sediment dw	0.13 mg/kg sediment dw	1.8 mg/L
Citral	5392-40-5	0.125 mg/kg sediment dw	0.0125 mg/kg sediment dw	1.6 mg/L
Eucalyptol	470-82-6	1.425 mg/kg sediment dw	0.1425 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Delta-Damascone	57378-68-4	0.906 mg/kg sediment dw	0.0906 mg/kg sediment dw	2.41 mg/L

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	2.74 mg/kg soil dw		
Linalool	78-70-6	0.327 mg/kg soil dw		
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	9.51 mg/kg soil dw		
Geraniol	106-24-1	0.0167 mg/kg soil dw		
Citronellol	106-22-9	0.00371 mg/kg soil dw		
Linalyl Acetate	115-95-7	0.115 mg/kg soil dw		
Nerol	106-25-2	0.0223 mg/kg soil dw		
Limonene	5989-27-5	0.262 mg/kg soil dw		
Citral	5392-40-5	0.0209 mg/kg soil dw		
Eucalyptol	470-82-6	0.25 mg/kg soil dw		
Delta-Damascone	57378-68-4	0.177 mg/kg soil dw		

8.2. Exposure controls Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible

Équipement de protection individuelle

Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire

Non pertinent.

Dangers thermiques

Non pertinent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information on basic physical and chemical properties		Information on basic physical and chemical properties
Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	Transparent	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	Aucune information disponible	Solution non aqueuse
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 150 °C	
Point d'éclair	> 60 °C	
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	0.01 -	
Inflammabilité	Non pertinent	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	0.91 - 0.99	
Solubilité	Insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Indisponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	0 - 150 cP	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

9.2. Other information Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Reactivity Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Chemical stability Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4. Conditions to avoid Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Hazardous decomposition products Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	//	//	//
Linalool	78-70-6	2790 mg/kg bodyweight (rat)	= 2000 mg/kg (Rabbit)	-
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	32210-23-4	= 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Geraniol	106-24-1	3600 mg/kg bodyweight (rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Citronellol	106-22-9	3450 mg/kg bodyweight (rat)	2650 mg/kg bodyweight (rabbit)	-
Linalyl Acetate	115-95-7	= 14550 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Nerol	106-25-2	4500 mg/kg bodyweight (rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Limonene	5989-27-5	= 4400 mg/kg (Rat) = 5200 mg/kg (Rat) = 5300 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Benzyl Acetate	140-11-4	= 2490 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Carvone	6485-40-1	= 5400 mg/kg (Rat)	-	-
Citral	5392-40-5	= 4960 mg/kg (Rat)	2500 mg/kg bodyweight (rat)	-
Isocyclocitral	1335-66-6	= 4500 mg/kg (Rat)	-	-
Eucalyptol	470-82-6	2480 mg/kg bodyweight (rat)	-	-
Delta-Damascone	57378-68-4	1400 mg/kg (rat)	-	-

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	> 1000 mg/L (OECD 203; Poecilia reticulata; 96 h)	> 969 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 72 h)	1919 mg/L (//OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Linalool	78-70-6	27.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	156.7 mg/L (DIN 38412 L 9; Desmodesmus subspicatus; 96 h)	59 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	> 100 mg/L (OECD 209; 3 h)
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	1.7 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	-	-
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	32210-23-4	LC50: =8.6mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-	-
Geraniol	106-24-1	22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	13.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	10.8 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	70 mg/L (OECD 209; 0.5 h)
Citronellol	106-22-9	14.66 mg/L (DIN 38412, part L15; Leuciscus idus; 96 h)	2.4 mg/L (Scenedesmus subspicatus; 72 h)	17.48 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)	> 10000 mg/L (DIN 38412, Part 27; Pseudomonas putida; 0.5 h)
Linalyl Acetate	115-95-7	11 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; 96 h)	62 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	15 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Nerol	106-25-2	20.3 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	9.54 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	32.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	241 mg/L (OECD 209; 3 h)
Limonene	5989-27-5	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	150 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	0.36 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	209 mg/L (OECD 209; 3 h)
Carvone	6485-40-1	LC50: =6.1mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-	-
Citral	5392-40-5	6.78 mg/L (DIN 38412; Leuciscus idus; 96 h)	103.8 mg/L (DIN 38412 L9; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	6.8 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)	160 mg/L (OECD 209; 0.5 h)
Eucalyptol	470-82-6	57 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	> 74 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	> 100 mg/L (OECD 209; 3 h)
Delta-Damascone	57378-68-4	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96h)	-	-	241 mg/L (OECD 209; 3 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8		969 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 3 d)		4168 mg/L (Pseudomonas putida; 0.75 d)
Linalool	78-70-6		54.3 mg/L (DIN 38412 L 9; Desmodesmus subspicatus; 4 d)		> 100 mg/L (OECD 209; 0.125 d)
Geraniol	106-24-1				13 mg/L (OECD 209;

				0.5 h)
Citronellol	106-22-9		1.1 mg/L (Scenedesmus subspicatus; 3 d)	580 mg/L (DIN 38412, Part 27; Pseudomonas putida; 0.02083 d)
Linalyl Acetate	115-95-7		9.6 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	> 1000 mg/L (ISO 8192; 0.5 h)
Nerol	106-25-2		3.48 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	
Limonene	5989-27-5		50 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	18 mg/L (OECD 209; 0.125 d)
Citral	5392-40-5		3 mg/L (DIN 38412 L9; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	68 mg/L (OECD 209; 0.02083 d)
Eucalyptol	470-82-6		37 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	

12.2. Persistence and degradability Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité

Nom chimique	Numéro CAS	Persistence et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Biodégradabilité
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8		96% DOC; OECD 301 F; 75% (10 d)	
Linalool	78-70-6		64.2% O2; OECD 301 D; 28 d	
Hexyl Cinnamal	165184-98-5		97% O2; OECD 301 F; 87% (10 d)	97% O2; OECD 301 F; 87% (10 d)
Geraniol	106-24-1		90% DOC; OECD 301 A; 91% (3 d)	
Citronellol	106-22-9		80% O2; OECD 301 F	
Linalyl Acetate	115-95-7		70% O2; OECD 301 F; 69% (10 d)	
Nerol	106-25-2		90% O2; OECD 301 D; > 60% (10-d)	
Limonene	5989-27-5		80% O2; OECD 301 D	
Citral	5392-40-5		85% O2; //OECD 301 C	
Eucalyptol	470-82-6		82% CO2; OECD 301 F; > 60% (10-d)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
PPG-2 Methyl Ether	34590-94-8	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	0.004
Linalool	78-70-6	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	2.84
Hexyl Cinnamal	165184-98-5		5.3
Geraniol	106-24-1	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	2.6
Citronellol	106-22-9	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	3.4

Linalyl Acetate	115-95-7	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	3.9
Nerol	106-25-2	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	2.76
Limonene	5989-27-5	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	4.38
Citral	5392-40-5	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	2.76
Eucalyptol	470-82-6	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	3.4

12.4. Mobility in soil Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
Geraniol	106-24-1	70.79 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Citronellol	106-22-9	70.79 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Linalyl Acetate	115-95-7	517.9 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Nerol	106-25-2	94.15 (QSAR KOCWIN v2.00)
Limonene	5989-27-5	6324 (QSAR KOCWIN v2.00)
Citral	5392-40-5	147.7 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Eucalyptol	470-82-6	213.8 (OECD 121)

12.5. Results of PBT and vPvB assessment Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Waste treatment methods Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

considérations relatives à l'élimination Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

Waste codes / waste designations according to EWC / AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

14.1 UN number or ID number UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III, Polluant marin
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
IMDG Comment	Le produit n'est pas réglementé pour le transport par bateau en emballage de vente au détail selon IMDG 2.10.2.7 L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IATA

14.1 UN number or ID number	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Commentaires	Le produit n'est pas réglementé pour le transport aérien en emballage de vente au détail selon la disposition particulière A197 de l'IATA The shipper is responsible for identifying any exemptions, including Limited Quantity, that may apply based on package size

ADR

14.1 UN number or ID number	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Code de classification	M6
Étiquettes	9
ADR Comment	Le produit n'est pas réglementé pour le transport en emballages de vente au détail < 5 L/5 kg

RID

14.1 UN number or ID number	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Code de classification	M6
Étiquettes	9

ADN

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(perfumery product), 9, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Code de classification	M6
Étiquette(s) de danger	9
Quantité limitée (LQ)	5 L
Équipements nécessaires	PP
ADN Comment	Le produit n'est pas réglementé pour le transport en emballages de vente au détail < 5 L/5 kg

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Autres réglementations, restrictions et interdictions Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (CE 1907/2006), et sa modification, le règlement (UE) 2015/830.

Information sur les législations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 25-janv.-2021
Date de révision 25-janv.-2021
Remarque sur la révision Non pertinent

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE : Estimation de la toxicité aiguë
 DNEL : Niveau dérivé sans effet

EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques
OEL : Limite d'exposition professionnelle
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 Méthode de calcul

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1 Méthode de calcul

Chronic aquatic toxicity

Catégorie 2 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

End of Safety Data Sheet